

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 01/04/2011	L'an deux mil onze le quatorze avril à dix neuf heures
DATE D'AFFICHAGE : 14/04/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26</i>	Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, PERRON Danièle, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Jardins familiaux et Locations de bennes Admission en non valeur</i>	Excusés : PARRAIN Carole a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à PETIT Betty, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à CLAUDON Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie. Absent : GIRARD Jean-Claude. Monsieur Mourad MAKSOUH est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non valeur :

- De 30,00 euros pour M. CAN Mustapha – Jardins Familiaux 2007/2008
- De 60,00 euros pour M. COUCHOT Bruno – Locations de bennes 2007

L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où les débiteurs reviendraient à meilleure fortune. L'admission en non-valeur est une simple mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 14/04/11
Publiée le 14/04/11.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

(Signature of the Mayor)

